

IRS DE PROVENCE



RESULTATS EVALUATION HAS 14/11/2023 - 16/11/2023

Ce qui fonctionne très bien





Projet d'accompagnement personnalisé : approche inclusive, plurielle et innovante



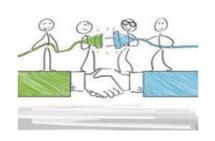
La démarche d'utilisation d'outils de communication adaptés proposés pour les personnes accompagnées



Droits des personnes accompagnées: assurer des conditions adaptées et un cadre de vie respectueux



L'accompagnement à l'autonomie qui vise à maintenir et à renforcer l'autonomie



Engagement dans des partenariats pour permettre à la personne accompagnée de bénéficier d'un accompagnement de qualité, ainsi que de dispositifs innovants (accompagnements et accessibilité)



Plan prévention et gestion des risques de maltraitance et de violence / journée dédiée



Continuité et fluidité des parcours



Politique Qualité de Vie au Travail



La démarche d'amélioration continue qualité et gestion des risques

Ce qui nécessite une amélioration/ ce qu'il reste à créer



CVS: retour/ compte rendu adapté aux personnes accompagnées



Livret d'accueil / Projet personnalisé en FALC adapté au niveau de compréhension des personnes accompagnées



Repérer les situations de deuil / accompagnement fin de vie



Ce qui doit être renforcé



Lien entre les services : harmonisation des pratiques



Poursuivre le développement de l'outil informatique pour harmoniser les pratiques / formalisation commune des transmissions et suivis de l'accompagnement (refus/consentement).



Formaliser la politique de développement durable, la stratégie de préservation de l'autonomie, la stratégie de bientraitance et éthique



Ethique : amorcer des groupes de travail





A RETENIR



Les éléments remarquables :

L'ESSMS s'engage dans une approche inclusive des accompagnements proposés.

Les professionnels alertent en cas de risque lié à la prise en charge médicamenteuse, dont la iatrogénie. Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque identifié.

L'ESSMS définit sa stratégie pour favoriser la qualité de l'environnement de travail des professionnels.



A RETENIR



Le critère impératif non satisfait :

Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives.